



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement RV-2018-18-67 Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis, secteur Lévis)

Lors d'une séance tenue le 10 décembre 2018 le conseil de la Ville a adopté le Projet de règlement RV-2018-18-67 Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis, secteur Lévis).

Ce projet de règlement a principalement pour objet de modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'y apporter certaines modifications rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du Règlement RV-2017-16-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (intégration du Programme particulier du Vieux-Lévis) aux fins, notamment :

- ✓ de créer la zone L2179 à même une partie de la zone H2184 et de la zone M2185 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- ✓ de créer la zone H2206 à même une partie de la zone H2208 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- ✓ de créer la zone H2219 à même une partie de la zone H2225 et de la zone H2218 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- ✓ de remplacer la zone H2125 par la zone P2125 et de prévoir les usages et normes afférents à cette zone;
- ✓ de modifier les usages et normes afférents aux zones P2158, H2164, M2141, M2171, M2174, M2177, P2181, M2188, M2194, H2208, H2225, M2905, M2906, M2907 et M2908.

Ce Projet de règlement concerne les zones H2184, M2185, H2208, H2218, H2225, H2125, P2158, H2164, M2141, M2171, M2174, M2177, M2188, P2181, M2194, M2905, M2906, M2907 et M2908 situées dans le secteur Lévis et illustrées par les croquis ci-dessous.

« Insérer ici les croquis des zones H2184, M2185, H2208, H2218, H2225, H2125, P2158, H2164, M2141, M2171, M2174, M2177, M2188, P2181, M2194, M2905, M2906, M2907 et M2908 avant modification et après modification »

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2019 à 19 heures, à la salle du conseil de l'arrondissement de Desjardins, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du conseil de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de l'arrondissement désigné par le président, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce Projet de règlement et les croquis illustrant les zones concernées peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, au bureau de l'arrondissement de Desjardins, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, et au

bureau de la Direction de l'urbanisme, situé au 996, rue de la Concorde, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le 3 janvier 2019

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, avocate

